



Révision générale du plan d'aménagement local

# Programme d'équipement

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

1<sup>ère</sup> mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° 36 du 9 septembre 2016

2<sup>e</sup> mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° 44 du 3 novembre 2017

3<sup>e</sup> mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

Adopté par le Conseil communal de Courtepin, le \_\_\_\_\_

La Secrétaire \_\_\_\_\_

Le Syndic \_\_\_\_\_

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le \_\_\_\_\_

Le Conseiller d'Etat, Directeur \_\_\_\_\_

25 août 2016 / rév. 28 septembre 2018

Mandat: 1131/st  
Document: 9\_Courtepin\_Villarepos\_PE.mxd  
Format: A3

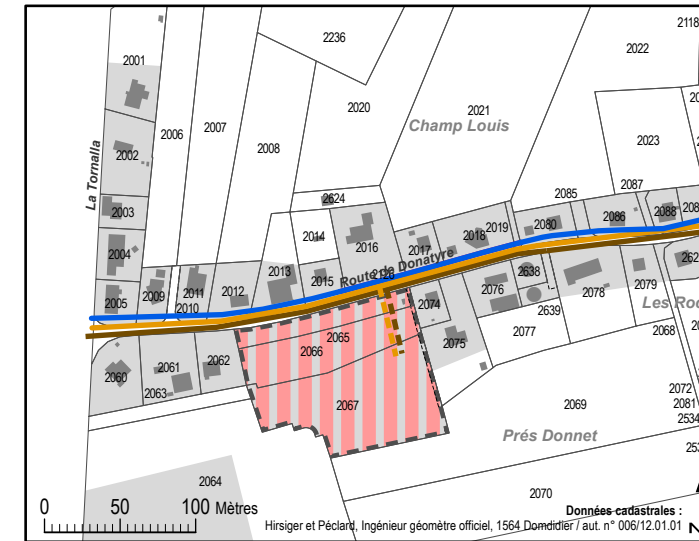
## ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 43, 1700 Fribourg  
Téléphone 026 347 10 90  
info@archam.ch, www.archam.ch

## Plan d'équipement

Secteur Fin de Vernay  
art. 2065, 2066 et 2067 RF



**Équipement à la charge de la commune :**  
– évacuation eaux claires + usées : Fr. 50'000.-

### Légende

- Terrain partiellement équipé
- Zone à bâtir
- PED obligatoire
- Adduction eau potable
- Evacuation eaux claires
- Evacuation eaux usées

## Programme d'équipement

Secteur	Prio-rité	Type de zone	Surf. m <sup>2</sup>	Montant à la charge de la commune	Année de réalisation de l'équipement							Etape d'aménagement au PAZ*		
					2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2025	
Secteur Fin de Vernay art. 2065, 2066 et 2067 RF	1	Résidentiel	10'700	50'000										2

\* Le terrain de l'étape d'aménagement 2 est représenté sur le PAZ. Le reste des terrains de la zone à bâtir est en étape d'aménagement 1.

La localisation et les montants des infrastructures à créer sont donnés à titre indicatif.